

Adresse de la société républicaine d'Ax (Ariège), sur la régénération de la ville et l'annonce de dons, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine d'Ax (Ariège), sur la régénération de la ville et l'annonce de dons, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 686-687;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38996_t1_0686_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



Le citoyen Manéhaud, secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse, envoie ses lettres de baccalauréat et de licence.

Mention honorable, insertion au \circ Bulletin \circ (1).

Suit la lettre du citoyen Manéhaud (2).

Manéhaud, secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse, à la Convention nationale.

Législateurs,

 Lorsqu'un régime impie asservissait la France, je me destinais à la profession qui paraissait conserver encore une ombre de liberté, je me dévouai à l'écude de ce qu'on nomnaic alors lois. Le motif qui me faisait préférer cet emploi à tout autre était trop pur pour que j'en rougisse aujourd'hui. L'heureuse révolution qui donne aux Français le code de la morale et de la nacure, qui fait disparaître les oppresseurs, rend inutile le dangereux talent de défendre les opprimés. La confiance de mes concitoyens m'a appelé, jeune encore, au secrétariat de l'Administration. L'antre de la chicane n'a jamais retenti de ma voix, mais il me reste des papiers par lesquels, dans un style chrétiennement latin, et pour quelque argent, la ci-devant université de Reins, me fait bachelier et licencié in utroque jure. Je les voue au feu qui doit consumer et la prêtrise, et la noblesse, et la féodalité sous la République une et indivisible. A bas les prétres, à bas les nables, à bas les hommes de loi, à bas tous les oppresseurs et les songsues du peuple.

· Le secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse.

« J.-B.-C. Manéhaud.

Clermont, quintidi 5 frimaire l'an II de la République, une et indivisible, »

La Société républicaine de la commune d'Ax, département de l'Ariège, écrit à la Convention nationale que les sacrifices les plus pénibles à la chose publique ne coûtent rien à ses habitants: que tous sont animés du plus brûlant patrio-

Elle donne la description d'une fête civique. célébrée en reconnaissance des avantages remportés devant Maubeuge et dans divers points de nos frontières.

Toutes les citoyennes se signalent à l'envi par des offrandes multipliées en charpie, bandes artistement rangées et vieux linge, qu'elles destinent au soulagement de nos frères d'armes, et qu'elles déposent dans notre hôpital militaire.

Notre Société, citoyens, la première du département, a juré de ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison; et bientôt tous les colifichets d'or et d'argent prendront le chemin de la Monnaie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit la lettre de la Société républicaine d'Ax (1).

La Société républicaine d'Ax, département de U Ariège, à la Convention nationale.

Ax, le 9 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyens représentants,

La régénération de l'esprit public n'est plus un problème dans notre ville. Les sacrifices les plus pénibles à la chose publique ne coûtent plus à ses habitants, et désormais vous ne verre z en oux que des hommes animés du patriotisme le

plus brûlant.
« Nous n'avons pas vu d'un œil froid et indifférent le succès de nos armées devant Maubeuge et dans divers points de nos frontières. Penetrés de reconnaissance pour ce décret salutaire et terrible qui termine la guerre que les passions les plus exécrables et les vampires les plus odicux avaient déclarée dans le sein même de notre patrie au peuple et à la Constitution républicaine. Les sans-culortes d'Ax ont manifesté leur allégresse par une fête civique qui, malgré sa simplicité, portait le caractère brûlant de l'enthousiasme.

- Qu'il étair beau, citoyens représentants, de voir les habitants de cette commune réunis aux autorités constituées et à la Société populaire, goûter les douceurs de l'égalité, et ne former qu'une seule famille aucour de l'autel de la patrie.

« Vos moments sont trop précieux, citoyens représentants, pour vous faire une longue des-cription d'une fête doct il nous serait impossible de vous peindre la majestueuse simplicité. Les portes des maisons étaient ornées de branches de chêne et surmontées de drapeaux tricolores; leur faite écuit couronné par des embiémes patriotiques et des inscriptions propres à graver dans tous les cours la haine des tyrans et l'amour de la liberté. Les citoyens et citoyennes faisaient retentir au loin nos montagnes des cris sacrés de Vice la République! Vice la Montagne! L'hymne marseillais, la chanson des sans-culottes et la Carmagnole furent chantes avec l'enthousiasme le plus pur es accompagnés, non de ces danses symétriques dont la lubricité n'est propre qu'à corrompre des mœurs républicaines, mais de ces farandoles riantes qui peigneut la sérénité dans nos âmes et la gaieté dans nos esprits. Réuni autour de l'autei de la patrie, le peuple y prononce le serment sacré de viyre libre ou de mourir, et rentre dans le même ordre dans la salle de la société.

Là, un oraceur, touché du spectacle de cette cérémonie auguste, fait entendre les cris perçants de la patrie qui appelle de nouveaux défenseurs sur nos frontières. Il cite au peuple assemblé le dévouement généreux de la com-mune de Franciade; il propose d'offrir à la Convention un cavalier équipé et monté aux frais de tous les citoyens. Sa propesicion est saisie avec vivacité et les secrétaires ne peuvent répondre au zèle empressé des souscripteurs. Enfin, 1,000 livres sont à l'instant déposées sur le bureau avec une grande partie de l'équipement. La société, au milieu des applaudissements, offre à la Convention nationale un cava-

¹⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 315.

⁽²⁾ Archives nationales, carton C 286, dossier 842.
3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 315.

^{1.} Archives nationales, carton C 286, dossier 842.

lier jacobin prèt à se dévouer à sa défense et à celle de la République, une et indivisible.

« Mais c'est peu, citoyens représentants, toutes les citoyennes à l'envi se signalent par des offrandes multipliées; elles portenc sur le bureau, et vous offrent, par notre organe:

L'Europe, étonnée de vos glorieux travaux, avait admiré jusqu'à ce jour les progrès étonnants que vous aviez fait faire à la raison et à la philosophie. Mais aujourd'hui, grâces immortelles vous soient rendues d'avoir sapé jusque dans ses foudements cette puissance terrible et redoutable, dont la funeste influence n'a que trop entravé les rayons de la roue politique. Le voile est déchiré, le bandeau fatal qui convrait nos yeux depuis dix-huit siècles est tombé à la lueur de la vérité. Un culte qui absorbait des fonds immenses va êtro proscrit par vos lois salutaires, et ses nombreux partisans vont reutrer dans la poussière, d'où ils n'auraieut jamais dû sortir.

n'auraient jamais dû sortir.

« Notre société, citoyens représentants, la première du département de l'Ariège, a prêté individuellement le serment de ne reconnaître d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité, de la philosophie et de la raison. Bientôt nos saints et nes vases sacrés prendront le chemin de la monnaie, tâcheront de servir la chose publique, à laquelle ils furent si longtemps inuitles.

Nous vous offrons, citoyens, avec autant de générosité, 1,000 écus destinés au traitement de notre ci-devant curé constitutionnel, et que vous appliquerez d'une [manière plus avantageuse aux besoins des défenseurs de la patrie. L'état de nos offrandes, citoyens, est proportionné à l'indigence des habitants, et non à l'ardeur de nore zèle et de notre dévouement civique. Mais soyez au moins convaincus que nous déjouerons, dans les circonstances les plus difficiles, les trames des malveillants et des ennemis de la République.

TOURNESOL-BUROT, président; Paul-Émile Abat, secrétaire; Rivière, secrétaire, »

La Société populaire des sans-culottes de Joinville, après avoir félicité la Convention nationale sur la juste punition du ci-devant Philippe d'Orléans, l'invite à faire aussi punir ses complices.

Elle propose encore à la Convention nationale, comme une mesure révolutionnaire, de décréter que les créances des aristocrates et autres ennemis de la République qui auraient prêté à Joseph d'Orléans depuis 1789, seront saisies au profit de la nation, en exceptant cependant les petites sommes prêtées par des sans-culottes trompés par une feinte popularité.

Renvoi au comité des fiannces (1).

Le conseil général de la commune d'Amiens demande à la Convention nationale que le bataillon des citoyens de la première réquisition de cette commune conserve son organisation.

Renvoi au comité de Salut public (1).

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris envoient le total journalier des détenus dans les différentes prisons de Paris, qui se monte, à l'époque du 26 frimaire, à 4,364; et à celle du 27, à 4,352.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit les lettres des administrateurs du département de police (3).

I.

« Commune de Paris, le 27 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 26 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contrerévolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	542
* Grande-Force	589
Petite-Force	275
Sainte-Pélagie	222
« Madelonneties	222
Abbaye	139
Bicètre	746
» A la Salpêtrière	369
« Chambres d'arrêt, à la Mairie	101
Luxembourg	377
Maison de suspición, rue de la	
Bourbe	311
 Les Capueins, faubourg Saint- 	
Antoine	21
Réfectoire de l'Abbaye	65
« Les Anglaises, rue Saint-Victor	111
« Les Anglaises, rue de Loureine	66
« Les Carmes, rue de Vangirard	42
e Les Anglaises, faubourg Saint-An	
toine rue des Fossé-Saint	39
« Ecossais, rue des Fossé-Saint	
Victor	82
 Saint-Lazare, faubourg Saint-La- 	
zare	39
« Maison Escourbiac, rue Saint -	
Antoine	25
« Belhomme, rue de Charonne, nº 70	41
« Total général	4,363

« Certifié conforme aux feuilles journalières

⁽¹⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 316.

⁽¹⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 316.

⁽²⁾ Ibid.(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 826.